

Indice des prix à la consommation (décembre 1976)

L'indice des prix à la consommation au Canada (1971 = 100) a progressé de 0,3%, passant de 152,2 en novembre à 152,7 en décembre. L'augmentation des frais de logement est la cause de près des deux cinquièmes de cette hausse modérée, alors que le prix des aliments, en baisse au cours des quatre derniers mois, s'est relevé pour rendre compte de 25% de la hausse de l'indice. Outre la hausse de 0,4% de l'indice des aliments, l'indice d'ensemble sans les aliments s'est accru de 0,3%.

De décembre 1975 à décembre 1976, l'indice d'ensemble des prix à la consommation a progressé de 5,8%, donc à un rythme beaucoup plus lent que l'augmentation de 9,5% enregistrée de décembre 1974 à décembre 1975. L'indice annuel moyen s'est accru de façon plus modérée en 1976 qu'en 1975.

La hausse du prix du lait frais, du pain, des fruits et légumes traités, des tablettes de chocolat et du café ainsi que le coût plus élevé des repas pris à l'extérieur, sont les principaux responsables de la montée de 0,4% de l'indice des aliments. En revanche, le prix du boeuf, du porc, de la volaille et des fruits frais a fléchi, mais à un degré moindre. L'indice des aliments consommés à la maison s'est néanmoins établi en décembre 1976 à un niveau inférieur (2,3%) à celui enregistré en décembre 1975.

L'augmentation des frais de logement, en particulier des frais de propriété, a contribué pour une large part à la hausse de 0,3% de l'indice d'ensemble sans les aliments. On a également observé une poussée des prix des produits du tabac, du nettoyage à sec ainsi que des billets de train.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Du point de vue des biens et services, les prix des biens, y compris les aliments, ont augmenté de 0,2% au cours du mois observé, et ceux des services, de 0,4%. De décembre 1975 à décembre 1976, la progression du niveau des prix a été de 11,1% pour les services et de 2,8% pour les biens.

Après désaisonnalisation, l'indice d'ensemble des prix à la consommation a progressé de 0,5% de novembre à décembre: l'indice des aliments a augmenté de 0,7% et l'indice d'ensemble sans les aliments, de 0,3%.

En décembre, le taux annuel courant de variation de l'IPC, fondé sur le mouvement désaisonnalisé des prix pendant le dernier trimestre, a été de 6,8%.

Une crise... (suite de la page 2)

trole. Avant le prolongement du *pipe-line* de Toronto à Montréal, la totalité du pétrole était importée. Je suis convaincu que ce *pipe-line* représente un investissement qui est dans l'intérêt de la Confédération, de la sécurité du Canada.

"Aujourd'hui, la situation de notre gaz naturel est légèrement plus favorable que les perspectives du pétrole classique. Cela est dû, en partie, aux conséquences de notre politique de fixation des prix — hausses des prix du pétrole et indexation des prix du gaz naturel sur ceux du pétrole. Depuis un an et demi, les opérations se sont intensifiées en Alberta et les résultats sont encourageants. D'immenses gisements de gaz naturel, qui, disait-on, n'étaient pas rentables, ont été mis en valeur pour augmenter notre réserve de base. Ils peuvent être utiles pour aider à créer un marché pour le gaz des régions pionnières.

C'est au cours de la présente année que l'on décidera, ou non, de la construction d'un *pipe-line* depuis le nord du Canada pour desservir les Canadiens et/ou les Américains. Il ne m'appartient évidemment pas de spéculer sur l'issue de la décision. Le juge Berger ne nous a pas encore fait part des initiatives sociales et des mesures concernant l'environnement qui devraient être prises au cas où le gouvernement déciderait de construire ce *pipe-line* dans la vallée du Mackenzie.

"Certains disent que, même si un tel

pipe-line est reconnu économiquement viable, satisfaisant pour l'environnement et acceptable pour la société, les travaux ne devraient pas commencer avant le règlement des revendications foncières des Indiens. Ce serait souhaitable bien sûr. Mais la difficulté, théorique du moins, vient du fait que cet arrangement pourrait ne pas survenir de notre vivant.

"Je crois que le juge Berger prévoit qu'il soumettra son rapport avant le 1^{er} mai, date à laquelle la *Federal Power Commission* doit faire ses recommandations au président des États-Unis. Dès lors, les divers groupes auront l'occasion de faire leurs représentations au Président pendant qu'il étudiera le dossier.

"Notre Office national de l'énergie ne publiera sans doute pas son rapport avant l'été prochain, ce qui laisse peut-être une période trop courte avant le 1^{er} septembre, date à laquelle le président Carter doit faire ses recommandations au Congrès (à moins qu'il ne profite de la prolongation discrétionnaire qui lui est accordée par la loi).

"La décision sera sans aucun doute difficile à prendre. Certains feront valoir que le Canada peut se permettre de différer cette décision pendant plusieurs années car les découvertes en Alberta nous ont fait gagner du temps. En quoi les Canadiens ont-ils gagné du temps? Cela a-t-il changé, de quelque façon que ce soit, notre priorité, qui est de réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole étranger? En réalité, ces nouvelles sources de l'Alberta ne nous ont-elles pas aidés à réduire notre dépendance? Je recommande instamment aux Canadiens de se rappeler que, si nous ne créons pas nos propres sources pour remplacer le pétrole étranger, notre dépendance vis-à-vis de ce dernier ne cessera d'augmenter. Une seule chose ne change pas: c'est notre vulnérabilité, notre dépendance vis-à-vis du pétrole étranger...."

■ Une subvention de 45 000 \$ a été accordée à l'Association des femmes autochtones du Canada dans le cadre du programme des Citoyens autochtones de la direction générale de la Citoyenneté et du Civisme au Secrétariat d'État. L'Association s'efforce d'améliorer la vie sociale, la santé et l'éducation des femmes autochtones.